

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(21\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Élisée Aubertin, 12 août 1880](#)

Jean-Baptiste André Godin à Élisée Aubertin, 12 août 1880

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[12 août 1880](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famelistère

Destinataire[Aubertin, Élisée](#)

Lieu de destination65, rue de Varenne, Paris

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméGodin explique à Aubertin que le jardinier du Famelistère perçoit actuellement 66 F par mois, qu'il loue son logement au Famelistère (un logement de deux pièces à 11 F par mois) comme le reste du personnel et qu'il achète ses combustibles et ses légumes dans les magasins. Il ajoute qu'un jardinier attaché à l'association du Famelistère aurait droit à une participation aux bénéfices annuels. Dans le cas d'un accord, Godin demande à Aubertin de l'autoriser à prendre des renseignements sur lui dans les maisons où il a travaillé.

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- La signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

[Agriculture](#), [Emploi](#), [Famillistère](#), [Jardins](#)

Personnes citées [Société du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (21)

Collation2 p. (166r, 167v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Guise 12 Août 1880

Monsieur Coubertin,

Je donne actuellement à mon jardinier, comme appointements fixes cent soixante six francs par mois, c'est-à-dire environ deux mille francs par an.

Ce jardinier faisant partie d'une association coopérative où tous les logements sont loués au profit de l'association, où les produits du jardin sont vendus dans le même but, il en résulte qu'il loue son logement comme

tout le reste du personnel et qu'il achète ses combustibles et ses légumes dans les magasins de la société, comme tous les autres employés et ouvriers de l'établissement.

Chacun choisit son logement à sa convenance. Mon jardinier actuel est dans un logement de deux pièces qui lui coûte onze francs par mois, soit cent trente deux francs par an.

Mais indépendamment des appointements fixes dont je vous parle en

commençant cette
lettre, un jardinier qui,
après un certain temps
de résidence ici, faisait
convenablement les choses
au profit de l'association
avait droit à la partici-
pation des bénéfices
annuels, comme les
autres travailleurs de
la société.

— Si nous arrivons à
nous entendre, il me
faudra votre autorisa-
tion pour prendre des
renseignements sur vous,

au moins dans les
maisons où vous avez
travaillé, avant d'entrer
chez le duc de Larochefoucault.

Après je vous
prie, Monsieur,
mes civilités.